



REGLEMENT DE LA VOIE ROMAINE DU 17 AVRIL 2016 DE FONDETTES

Alerte Sportive Fondettes section VTT

Randonnée VTT et marche, sur les communes de Fondettes, Luynes, St Roch, Pernay, Semblançay, Charentilly et La Membrole .

Participants :

Elle est ouverte à tous, licenciés ou non, à condition d'être âgé de 18 ans et plus ou accompagné d'un adulte.

Parcours :

- 4 circuits de VTT de 26, 45, 55 et 72 km
- 1 circuit de 15 km accompagné pour les débutants
- 2 circuits de marche de 10 et 15 km

Ravitaillement :

3 ravitaillements sur les parcours VTT , 1 sur les parcours de marche et 1 à l'arrivée
Ouverture de 8h30 à 11h00 suivant le positionnement.

Horaires :

Inscriptions de 7h45 à 10h00 au Gymnase de la rue du Moulin à Vent
Départ libre, après l'inscription, et sans classement à partir de 8h00

Sécurité:

Le port du casque est obligatoire.

Chaque participant s'engage à ce que l'ensemble de son matériel soit conforme à la pratique du VTT, notamment au niveau des organes de sécurité : frein, casque ...

Les participants sont tenus de respecter, sur la totalité du parcours, le code de la route et les arrêts.

Merci de respecter l'environnement tout au long des parcours en conservant avec vous les emballages de vos produits énergétiques, chambres à air usagées ou toute autre pièce détachée.

Adapter sa vitesse aux difficultés du parcours et en particulier lors des rencontres d'autres usagers.

Etre courtois avec les autres usagers des chemins.

Organisation :

L'organisation de la randonnée a souscrit une assurance « responsabilité civile »

L'organisation recommande aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique, accident...)

Droit à l'image :

Toutes les photos de la randonnée et des participants pourront être utilisées par les organisateurs.

En cas d'accident, faites le 15 ou le 18

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.